Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 7 (1899)

Heft: 26

Artikel: L'ancien-catholicisme jugé par un pasteur protestant

Autor: Richterich, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403446

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ANCIEN-CATHOLICISME

JUGÉ PAR UN PASTEUR PROTESTANT.

Nous avons reçu de M. le pasteur Paul Verdeil la thèse de bachelier en théologie qu'il a publiquement soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Montauban, en juillet 1898 [1]). Elle est intitulée: « Esquisse d'une étude sur le mouvement vieux-catholique dans les pays de langue allemande. » L'étude en question dénote du travail et renferme des données assez variées sur l'ancien-catholicisme. Toutefois, elle renferme aussi des inexactitudes, des erreurs d'appréciation sur le but et la signification de notre réforme. L'auteur a eu sous les yeux les ouvrages de von Schulte, Dœllinger, Strœhlin, Herzog, Michaud, Loyson et Pressensé.

Dans le premier chapitre (le vieux-catholicisme avant son apparition officielle), M. Verdeil parle des précurseurs de notre réforme et cite les théologiens: Chrétien-Frédéric Schmid (1794-1852), Dalberg, Sailer et Henri de Wessenberg. L'auteur commet une erreur en mentionnant le premier, qui professa la théologie protestante à l'université de Tubingue. Dans la liste des précurseurs, il eût pu ajouter les rédacteurs de la Revue trimestrielle de Tubingue (Tübinger theol. Quartalschrift), les professeurs Drey, Herbst, Hirscher et Mœhler, qui préconisèrent dans de nombreux articles l'introduction de réformes dans le culte catholique que notre mouvement a réalisées. M. Verdeil ne parle que des précurseurs de la fin du 18e et du 19e siècle; mais il a oublié de mentionner les réformes projetées par l'empereur Joseph II et celles de son frère Léopold de Toscane (Synode de Pistoja en 1786), le livre de Nicolas

[1]) Orphelins, imprimeurs.

de Hontheim, évêque de Trèves, intitulé: *De statu Ecclesiæ* et paru sous le pseudonyme de «Febronius». Il souffle un vent de rénovation religieuse à la fin du XVIIIe siècle, témoin les projets de réforme arrêtés par les archevêques de Mayence, Trèves et Cologne et l'évêque de Salzbourg, à Ems en 1786 (Emser Punktationen). Même la papauté n'avait pas pu se soustraire à l'influence anti-jésuitique, et Clément XIV dut abolir l'ordre de Loyola en 1773, aux applaudissements des gouvernements et des peuples catholiques.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'Eglise catholique d'Occident à la veille de l'apparition du mouvement vieux-catholique et sur le Concile du Vatican, M. Verdeil entre dans le vif de son sujet. Il relate d'abord l'histoire proprement dite de l'Eglise vieille-catholique d'Allemagne. Il se base en passant sur un travail présenté par le soussigné à la Conférence ecclésiastique de Genève (30 octobre 1895), pour renseigner ses lecteurs sur l'Eglise d'Utrecht, détails qui eussent été mieux à leur place dans le premier chapitre.

Le chapitre III traite du vieux-catholicisme en Autriche. Le chapitre IV est consacré au mouvement en Suisse. Ici l'auteur commet quelques inexactitudes.

Page 61. Il est dit «que par suite d'un changement de tactique les ultramontains reprenaient le dessus dans le canton de Berne». M. Verdeil veut parler sans doute du décret d'amnistie du 12 septembre 1878, par lequel le gouvernement bernois, révoquant la sentence du 15 septembre 1873, déclara éligibles sans avoir retiré leur protestation tous les prêtres jurassiens qui avaient été destitués. On ne peut pas dire que «les ultramontains aient pris le dessus dans le canton de Berne». Sur l'ordre du nouveau pape Léon XIII, ils ont simplement fini par accepter la législation catholique prescrivant l'élection des curés par le peuple, législation qu'ils avaient repoussée pendant cinq ans. En prenant part au vote, les ultramontains ont écrasé les faibles minorités libérales qui s'étaient organisées en paroisses conformément à la loi.

Page 64. M. Verdeil regrette que «des 31 paroisses ou communautés catholiques-chrétiennes que comptait le Jura en 1871, 4 seulement subsistaient en 1886». M. Verdeil se trompe. En 1871, l'Eglise catholique-chrétienne n'était pas organisée en Suisse et la fondation des paroisses dans le canton de Berne

n'a eu lieu qu'après l'acceptation de la loi sur les cultes du 19 janvier 1874. Remarquons aussi que les réformes de notre Eglise ne furent pas introduites de suite dans les paroisses nouvellement constituées et pourvues de prêtres étrangers. Ces derniers ayant été formés dans les séminaires avaient pour la plupart quitté l'Eglise romaine pour des motifs plus ou moins plausibles et ils n'ont pas été à la hauteur de leur ministère. Si le mouvement catholique-chrétien n'a pas pris pied dans le Jura bernois, la faute doit être en grande partie attribuée à ces prêtres étrangers, qui pour la plupart ont dû être renvoyés et qui se sont empressés de rentrer dans le giron de l'Eglise papiste. Sans doute, « la propagande éhontée de l'Eglise romaine, ses moyens financiers, ses influences personnelles, ses menaces et railleries » ont fini par avoir raison de la minorité de Porrentruy. Nous ne comprenons pas comment l'auteur tire du fait susmentionné la conclusion : « que l'Eglise catholique-chrétienne se maintient à peine en certains endroits ». Si M. Verdeil avait jeté un coup d'œil sur le tableau statistique dont il fait suivre son exposé du mouvement en Suisse, il eût pu constater une augmentation réjouissante du nombre des enfants et non pas une diminution par le fait de la disparition de ces « 31 paroisses ou communautés catholiques-chrétiennes dans le Jura ». Le premier rapport épiscopal présenté en 1877 accuse le chiffre de 2982 enfants suivant le catéchisme, celui de 1879 (année qui suit la promulgation du décret d'amnistie dans le canton de Berne) 4159, et au synode de Genève (1896) M. l'évêque put annoncer que 4501 enfants fréquentaient l'enseignement religieux. M. Verdeil dit aussi « qu'au moment de l'élection de l'évêque, les catholiques-chrétiens étaient environ 70,000 et qu'actuellement le chiffre exact en est entre 45,000 et 50,000 » (page 66). Du moment que le nombre des enfants a augmenté, cette affirmation est inexacte. D'ailleurs, l'auteur ajoute lui-même « qu'il n'a été fait aucun recensement des adhérents du vieux-catholicisme ».

Dans le chapitre V, M. Verdeil parle du vieux-catholicisme et de l'union des Eglises. Il rend un hommage bien mérité aux promoteurs du but si louable et si grandiose de rétablir « la vraie catholicité, la grande unité des Eglises chrétiennes ».

Les conclusions du travail de M. le pasteur Paul Verdeil méritent un sérieux examen. Ses affirmations pessimistes sont pénuées de fondement. Voyons les faits.

Page 78. « Il ne nous paraît guère possible de ne pas constater, sinon que la nouvelle Eglise perd chaque jour du terrain, du moins qu'elle réussit à peine à se maintenir et à garder ses positions acquises. Nous voudrions pouvoir lui souhaiter longue vie et prospérité, mais son avenir nous paraît plus sombre encore que son présent. Comment expliquer qu'une tentative, en apparence au moins, digne du meilleur sort, dirigée par des hommes aussi dévoués que compétents, ait échoué si misérablement ? »

Les causes de cette impuissance, M. Verdeil les trouve dans les points suivants :

Page 79. « On doit reconnaître, surtout chez les vieux-catholiques d'Outre-Rhin, le besoin maladif de s'appuyer sur l'Etat. » Et plus loin : « Se sachant mal partagés sous le rapport du nombre et des ressources, les vieux-catholiques eurent la faiblesse de se jeter avec trop de confiance dans les bras que leur tendait l'Etat : ce fut une de leurs plus grandes fautes. Une fois entre les mains des politiciens et du chancelier de fer en particulier, c'en est fait de leur indépendance, du développement libre et régulier de la nouvelle Eglise, de ses aspirations et, par contre-coup, de son prestige extérieur. »

M. Verdeil réédite en partie le jugement porté sur notre Eglise par les journaux ultramontains, dernièrement encore par le *Courrier de Genève,* qui, le lendemain de la belle cérémonie du 25e anniversaire et de la confirmation à Notre-Dame (2 octobre 1898), imprimait « que l'ancien-catholicisme est une œuvre arrosée par les soins de M. de Bismarck ». M. Verdeil est en bonne compagnie ! Il est pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et il nous semble prêcher l'érection des chapelles. Pourquoi abhorre-t-il tant l'union des Eglises et de l'Etat ? Pourquoi l'Eglise ancienne-catholique devrait-elle être frustrée des subsides de l'Etat dont elle est un des meilleurs serviteurs ? L'Eglise protestante n'a-t-elle pas joui de l'appui des princes et des gouvernements d'après le principe : *cujus regio, illius et religio?* Quels succès aurait-elle eu à enregistrer sans cet appui et les faveurs des gouvernants ? Il est probable que beaucoup de leurs sujets n'auraient pas suivi l'exemple donné en haut lieu, si « la liberté de conscience » que l'auteur réclame avait existé au XVIe siècle.

En acceptant la main tendue par l'Etat, les anciens-catholiques ont tout simplement bénéficié des faveurs accordées aux Eglises protestantes et catholique-romaine. Pourquoi M. Verdeil voudrait-il refuser aux anciens-catholiques ce qu'il trouve tout naturel qu'on accorde aux autres confessions? Cette protection de l'Etat dont il parle avec tant d'exagération et de partialité, a été transformée, il semble l'ignorer, en une persécution de l'Etat, en Autriche et dans les cantons de St-Gall et de Lucerne. Le gouvernement de Lucerne n'a-t-il pas refusé de sanctionner, en s'appuyant sur un droit de haute surveillance, la décision de la municipalité de cette ville, en vertu de laquelle l'usage de l'église de Mariahilf était accordé aux catholiques-chrétiens! Ces derniers n'ont-ils pas recouru en vain devant les autorités fédérales, qui ont fléchi le genou devant les ultramontains, à ce point que le défunt conseiller fédéral Ruchonnet fit l'aveu suivant: «Nous avons misérablement rempli nos fonctions. Les chambres fédérales ont manqué de courage, elles savent bien pourquoi.» Ce n'est qu'en novembre 1898 que la communauté de Saint-Gall a été reconnue par le tribunal fédéral comme corporation religieuse!

De florissantes paroisses se trouvent à Lucerne et à St-Gall, qui soldent de leurs propres deniers les frais de culte, les appointements du curé et qui ont encore pu bâtir des églises! Les anciens-catholiques en Autriche sont certes loin «d'être unis trop étroitement à l'Etat», puisque la protection de droit commun leur est même refusée.

Page 80. M. Verdeil trouve la «conduite des anciens-catholiques éminemment belle et digne de respect», d'avoir résisté aux anathèmes pour obéir à leur conscience! Mais son point de vue trop exclusif éclate un peu plus loin: «Ils auraient pu recevoir le meilleur accueil au sein du protestantisme; ils ont préféré se condamner à une solitude glacée où peu d'échos répondent à leur voix, pour suivre jusqu'au bout ce qu'ils croyaient être leur devoir.» Nous répondons que cette «solitude glacée» ne nous pèse guère et que nous la préférons à l'esprit étroit et mesquin de telle ou telle secte, au culte froid et glacial de telle ou telle chapelle. On peut reprocher au protestantisme, entre autres choses, son fractionnement en sectes beaucoup trop nombreuses; nous ne saurions, nous, anciens-catholiques, nous résoudre à quitter un mouvement qui a pour sources de la foi

l'Ecriture et la tradition de l'Eglise indivisée des huit premiers siècles. Le protestantisme est trop morcelé et il prête le flanc à trop de critiques pour que nous soyons tentés d'abandonner les biens que nous possédons dans notre liturgie et nos moyens de salut.

Page 83. « Ils restent unis et confondus avec les vrais catholiques-romains en maintenant, outre une foule de points secondaires, la messe, le sacerdoce et les sacrements. Leur situation est équivoque et fausse. »

Nous répondons à M. Verdeil que nous avons sur la messe, sur le sacerdoce et sur les sacrements, une théologie distincte de la théologie scolastique, remise en honneur par Léon XIII. Romanisme n'est pas catholicisme. Quand certains protestants cesseront-ils d'identifier ces deux termes et ces deux choses? Par cette confusion, M. Verdeil montre qu'il n'a aucune notion exacte de l'ancien-catholicisme. Il termine ses conclusions comme suit: « Le point de vue des vieux-catholiques est logiquement insoutenable. La proclamation de l'infaillibilité personnelle du pape nous apparaît en effet comme le dernier mot de l'évolution qu'a subie l'Eglise catholique à travers les siècles; admettant les prémisses, les vieux-catholiques ne nous paraissent pas fondés à rejeter les conclusions. »

M. Verdeil semble ignorer qu'à côté de l'Eglise romaine telle qu'elle s'est transformée dans le moyen âge, il existait, bien avant la réforme du XVIe siècle, une Eglise indépendante du pape, protestant dès le IXe siècle contre la suprématie usurpée de l'évêque de Rome, tout en maintenant pur et intact le dépôt de la foi transmis d'après le consentement unanime, constant et universel des Eglises particulières. Non seulement M. Verdeil ignore les protestations qui ont eu lieu en Occident contre les usurpations romaines et contre le papisme, il semble ignorer aussi l'existence de la vénérable Eglise d'Orient. Le Concile du Vatican est le couronnement de l'édifice papal, « le dernier mot de l'évolution » qu'a subie l'Eglise *romaine,* et non pas l'Eglise *catholique.* La division de la chrétienté est due à la papauté et l'Eglise romaine n'est plus l'Eglise catholique. Nous ne saurions dans cette simple étude en dire davantage sur ce point. Nous ne pouvons qu'inviter M. Verdeil à combler les lacunes de sa théologie, et à étudier en particulier les œuvres magistrales des grands théologiens allemands, Dœllinger, Langen,

Reusch, Friedrich, von Schulte, Weber, ainsi que celles de l'évêque Herzog, du professeur Michaud; et ses idées se modifieront sur plusieurs points.

Nous comprenons que le milieu influe considérablement sur le jugement et que le temps mûrit les idées. M. Verdeil, ancien étudiant de la faculté de théologie protestante de l'université de Genève, ne saurait voir de mauvais œil les réponses que nous avons faites à ses critiques erronées. Nous le remercions de la sympathie qu'il nous a témoignée. En terminant, nous le prions d'accorder son attention aux jugements sérieux qu'émettent sur la cause de l'ancien-catholicisme les éminents professeurs de théologie protestante, Nippold à Iéna et Beyschlag à Halle. Ils considèrent l'ancien-catholicisme comme le terrain propre à l'entente et à l'union entre les chrétiens des diverses Eglises. C'est là une belle et noble mission à laquelle nous convions M. Verdeil à coopérer. « In magnis rebus voluisse sat est » — les anciens-catholiques ne failliront pas à cette mission.

Genève.

JEAN RICHTERICH.